



*Signataires : Pierre Eckert, François Erard, Florian Dugerdil, Jacques Blondin, Marjorie de Chastonay, Sophie Bobillier, Céline Bartolomucci, Christina Meissner, Emilie Fernandez, David Martin, Jean-Marc Guinchard, Jacques Jeannerat, Yves Magnin, Dilara Bayrak, Julien Nicolet-dit-Félix, Sophie Demaurex, Nicole Valiquer Grecuccio, Jean-Pierre Tombola, Grégoire Carasso, Lara Atassi, Laura Mach, Jean-Charles Rielle, Angèle-Marie Habiyakare, Thierry Arn*

*Date de dépôt : 15 avril 2024*

**Proposition de motion**  
**pour relancer les bons du terroir durant la période estivale**  
**(soutien à la vente directe durant les mois de juin à septembre)**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- les diverses manifestations du monde agricole, dont le SOS lancé par les paysannes et les paysans genevois ;
- que le parlement a démontré qu'il est important de soutenir la production locale de biens alimentaires via la résolution 1031 votée par le Grand Conseil « pour que la colère des paysannes et des paysans suisses ne reste pas lettre morte » ;
- que, face à l'augmentation des coûts de production et des marges inchangées, les coûts de revient pour les paysans et les paysannes augmentent ;
- que de juin à septembre les exploitations agricoles sont au maximum de leur production de biens alimentaires ;
- que la vente directe permet aux producteurs et productrices de générer des revenus complémentaires supplémentaires en maintenant les marges au sein des exploitations ;

- que, malgré l’engouement durant la crise sanitaire, les circuits courts et la vente directe souffrent depuis la réouverture des frontières d’une certaine désaffection de la part de la clientèle, alors même que les paysannes et les paysans ont investi dans des structures de vente à la ferme pour faire face à la demande ;
- que la demande pour la vente directe faiblit particulièrement pendant les mois privilégiés de vacances allant de juin à septembre, à un moment où la production est élevée ;
- que l’impact des bons du terroir délivrés pendant la crise COVID a été mesuré et qu’il a été considéré comme bon pour l’économie agricole locale,

invite le Conseil d’Etat

à réitérer l’action « Localement vôtre – bons du terroir » durant les mois de juin à septembre 2024, afin de soutenir la vente directe et la consommation de produits locaux pendant la période estivale.

## ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

Depuis quelques mois maintenant, les diverses manifestations du monde agricole se sont faites plus visibles alors même que la crise couvait depuis longtemps. A Genève, les paysans et paysannes genevois ont également manifesté pour alerter sur leurs difficiles conditions de production. Suite à cet appel, le Grand Conseil a exprimé son soutien au monde agricole en votant la résolution 1031 « pour que la colère des paysannes et des paysans suisses ne reste pas lettre morte ».

Aujourd'hui, face à l'augmentation des coûts de production et à des marges inchangées, les coûts de revient (somme des charges directes et indirectes par la quantité produite) augmentent. Alors même qu'ils sont sous pression depuis plusieurs années, ils doivent vendre plus pour le même revenu.

Dans ce cadre-là, la vente directe permet aux producteurs et productrices de générer des revenus complémentaires supplémentaires en maintenant les marges au sein des exploitations. La vente directe constitue donc une manière intéressante d'écouler tout ou partie de sa production agricole. Or, malgré l'engouement durant la crise sanitaire, les circuits courts et la vente directe souffrent d'une certaine désaffection de la part de la clientèle alors même que les paysannes et les paysans ont investi dans des structures de vente à la ferme pour faire face à la demande (notamment pendant la période COVID).

La demande pour la vente directe faiblit particulièrement pendant les mois de juin à septembre, alors même que les exploitations agricoles sont au maximum de leur production de biens alimentaires.

La mise en place d'un dispositif de soutien à la vente directe (basé sur le dispositif déjà expérimenté « Localement vôtre – bons du terroir ») pendant les mois estivaux (juin à septembre) permettrait de soutenir la demande pendant le pic de production. Les bons du terroir délivrés pendant la crise COVID ont eu des effets mesurables en termes de vente et ont démontré leur impact direct, notamment en termes d'« effet de levier », auprès des producteurs et productrices agricoles. Il faut en effet noter que, pour un franc investi dans cette action, 5 francs de chiffre d'affaires sont générés dans les entreprises locales de production.

On peut également tabler sur le fait que cette action de relance puisse raviver auprès de la clientèle le goût des produits du terroir et du contact direct avec les productrices et les producteurs. Et ainsi obtenir un résultat plus durable que les quelques mois visés par cette action.

## Rappel de l'action de 2020-2021

L'opération est mise en œuvre conjointement par l'Etat de Genève, l'OCAN, l'OPAGE et Genève Avenue.

On peut acheter des bons d'achat de 50, 100, 200, 500, 1000 et 1500 francs avec un rabais de 20%, nos producteurs recevant en plus une subvention de 10%. Le rabais et la subvention sont financés par l'Etat de Genève.

Le financement des coûts de cette opération, qui est totalement gratuite pour les producteurs inscrits, est assuré par l'Etat de Genève en vertu d'une loi votée par le Grand Conseil le 30 avril 2021. L'aide financière de l'Etat de Genève est plafonnée à 2 750 000 francs.

## Impact financier

L'impact financier exact est difficile à évaluer. On peut juste tenter d'extrapoler les chiffres de l'action qui avait été conduite durant la période COVID.

La première phase était qualifiée de la sorte : au bilan, Localement vôtre a permis d'écouler plus de 32 000 bons, pour une valeur totale de 6,3 millions de francs. « Le canton a participé avec une subvention à hauteur de 1,9 million de francs. Cette somme comprenait aussi la plus-value de 10% consentie au producteur, soit près de 70% du budget total alloué. Malgré un début en douceur pendant la période estivale, la vente a réellement décollé en septembre 2021 pour connaître une montée exponentielle jusqu'à la fin de l'année, date de fin de l'opération. Les Fêtes ont pleinement participé à cette envolée de la demande. »

Globalement, l'action était limitée à une contribution de 2,75 millions de francs de la part de l'Etat. La durée était de l'ordre de 16 mois. Pour une période de 4 mois, **on devrait arriver à 700 000 francs**. Mais nous laissons le Conseil d'Etat fixer l'enveloppe selon son estimation.

Vu ce qui précède, nous vous encourageons, Mesdames les députées, Messieurs les députés, à soutenir la présente proposition de motion.